



CP MOULINS YZEURE

OPERATION CYNOTECHNIQUE :

Qui a donné l'ordre ???

le 17 Septembre 2026

UNE OPÉRATION CYNOTECHNIQUE, OUI ! UNE FOUILLE DES AFFAIRES PERSONNELLES DES AGENTS, NON !

Soyons très clairs : **L'UFAP UNSa Justice de Moulins réclame** depuis toujours davantage de sécurité au CP Moulins-Yzeure et nous sommes toujours heureux de découvrir la présence de l'équipe cynophile de la Police nationale au sein de notre établissement afin de procéder à des contrôles et concernant hier, cela aurait dû être à celui des familles à l'entrée des parloirs.

Cette opération de contrôle cynophile aurait donc pu être une excellente initiative, si son organisation et son cadre avaient été clairement définis et respectés. Malheureusement, à Moulins-Yzeure, la mise en œuvre de cette opération vient rapidement ternir une initiative pourtant attendue en matière de sécurité

La lutte contre l'introduction de produits ou objets interdits dans notre établissement est une mesure que nous pouvons parfaitement comprendre et que nous encourageons vivement.

Mais encore faut-il que les opérations soient organisées dans un cadre clair, avec des consignes précises et dans le respect de chacun.

La satisfaction suscitée par cette initiative a rapidement laissé place à la colère lorsque nous avons appris que des casiers utilisés par des personnels au niveau du PC avaient également été fouillés. Un agent a ainsi découvert, en ouvrant son casier que sa sacoche personnelle avait été vidée de son contenu : documents administratifs, papiers du véhicule, chéquier, argent liquide, clés du véhicule... Ses effets personnels avaient été manipulés et déplacés sans qu'il en ait été informé. Il aura fallu que les agents présents au PC lui expliquent les raisons de cette situation pour qu'il comprenne ce qui venait de se produire.

EST-CE NORMAL ?

À quel moment un agent doit-il découvrir, en ouvrant son propre casier, que ses effets personnels ont été fouillés ou manipulés et sans qu'aucune explication ne lui ait été apportée ?

QUI A DONNÉ L'ORDRE DE FOUILLER LES CASIERS DES PERSONNELS ?

L'UFAP UNSa Justice de Moulins veut savoir :

Qui a demandé ou autorisé la fouille des casiers des personnels ?

Quelles consignes précises ont été données aux équipes intervenantes ?

Quel était le cadre exact de cette opération ?

Pourquoi les personnels concernés n'ont-ils reçu aucune information ?

L'UFAP UNSa Justice de Moulins demande à la Direction une réponse claire, précise et transparente sur la chaîne de décision ayant conduit à cette situation.

**Le secrétaire local,
Grégory PATEY**